RÉSIDENCE DE CRÉATION

EN FAVEUR DE L'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL DU JEUNE ENFANT ET DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

PROGRAMME EXPÉRIMENTAL

CAHIER DES CHARGES 2021

Contexte

L'accueil de la petite enfance constitue un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale en favorisant notamment le développement du langage et l'acquisition de compétences cognitives.

La situation sanitaire lié à la propagation de la covid-19 a entrainé une modification des pratiques et de la relation entre les parents et la structure d'accueil de leur(s) enfant(s). La volonté est de recréer du lien, de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants.

Le programme de résidence est porté à titre expérimental en 2021, puis sera diffusé sur le territoire communal en 2022.

Ce projet de résidence artistique s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre la petite enfance et la Culture partageant la volonté commune de rendre la culture accessible dès le plus jeune âge **pour promouvoir l'éveil artistique et culturel.**

Cette résidence vise à **soutenir la création contemporaine** dans le champ des arts visuels et vivants à travers le soutien de la production d'oeuvres. Elle permet également la conduite d'un **travail d'éveil artistique et culturel** en direction des tout-petits (0-3 ans).

Chaque résidence se clôture par une **exposition/restitution** dans un équipement culturel proche du lieu de résidence.

Trois établissements participent à cette première édition :

- Le multi-accueil Célimène ;
- Les crèches SIMANGAVOLE et RAHARIANNE
- Le RAM /LAEPI de Grande Terre.

Objectifs

La Ville de Saint-Paul et les structures petite enfance s'associent pour soutenir la mise en place de résidences d'artistes dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, permettant un éveil artistique et un accès aux ressources culturelles dès le plus jeune âge :

- Encourager les initiatives favorisant l'éveil artistique et culturel au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants afin de le démocratiser et de l'inscrire dans le quotidien des familles ;
- Donner aux artistes la possibilité de travailler sur leur création dans un environnement dédié aux jeunes enfants ;
- Favoriser la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences en vue de soutenir et développer leur rôle parental ;
- Permettre l'éveil et une sensibilisation à l'art et la culture pour le jeune enfant ;
- Sensibiliser et démocratiser l'art et la culture auprès des familles ;
- Faire découvrir des pratiques et ressources artistiques applicables au champ professionnel de la petite enfance pour l'équipe accueillante.

Les critères d'éligibilité

1/ Projet de résidence de création porté par un ou plusieurs artiste(s) professionnel(s) dans un établissement d'accueil de jeunes enfants pour les 0-3 ans de Saint-Paul.

2/ Un travail de création artistique qui doit prendre plusieurs formes :
- Actions directement vers les jeunes enfants dans une approche artistique proche de l'improvisation, qui permet d'écouter les enfants, de répondre à leurs gestes et attitudes, tout en les amenant à découvrir les prémisses d'une pratique artistique ;
- Temps de sensibilisation des professionnels (auxiliaires de puériculture, éducatrices, également cuisinier(ère)s, lingères, psychologues…) ;
- Rencontres ou ateliers avec les parents,
- Présentation d'oeuvres / de petites formes artistiques afin que les enfants, personnels, parents puissent comprendre la démarche de l'artiste et appréhender son univers.

3/ Domaine artistique : danse, musique, théâtre, arts plastiques, arts visuels, écriture-lecture, culture scientifique, mais aussi formes plus hybrides et croisements entre disciplines.

4/ Présence artistique de 3 demi-journées au minimum pour les ateliers de création avec les enfants, pouvant être étalés sur toute la semaine, en veillant toutefois à garantir des interventions rapprochées pour que les enfants gardent des repères d'une séance à l'autre.

5/ Lien entre les propositions de l'artiste et son travail artistique, pour que le projet puisse le nourrir, voire participe à son processus de création lorsque cela est possible.

6/ Co-construction du projet par l'artiste et l'équipe de l'établissement d'accueil. Pas de formule clé en main, mais des propositions ouvertes de l'artiste, dont les professionnels de la petite enfance peuvent se saisir ou faire évoluer, en lien avec le projet éducatif de la structure.

7/ Mise en oeuvre (calendrier, modes d'interventions…) définie conjointement entre l'équipe artistique et l'équipe de professionnels de la petite enfance pour respecter le rythme des enfants et de la structure. Il convient également de préciser les modalités d'implication des parents dans le projet.

8/ Ouverture demandée pour la restitution sur une structure culturelle (selon les projets : salle de spectacle, bibliothèque...) pour permettre la découverte de celle-ci par les familles et les professionnels de la culture à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre).

9/ Possibilité de prévoir une trace du projet (travail photo ou vidéo, réalisé soit par l'artiste, soit par l'équipe de la crèche). L'artiste doit céder le droit à l'image de l'oeuvre dans le cadre de restitutions organisées par la structure petite enfance ou la mairie.

10/ La structure petite enfance ou la mairie pourra se porter acquéreur de l'oeuvre au montant fixé par l'artiste.

Porteurs de projets

Artiste(s) professionnel(s) en activité de création et diffusé(s) dans les réseaux professionnels, proposant un projet dans le domaine artistique et/ou culturel. La demande doit être portée par une personne morale (association) déclarée.

Modalités de financement

La participation de la Commune de Saint-Paul est à hauteur de 2000 euros par projet décomposée de la manière suivante :
- Bourse artistique : 1500 euros,
- Frais de production : 500 euros.

Les frais de production liés à la restitution seront déterminés avec la Ville de Saint-Paul.
Les droits de monstration dans le cadre des restitutions sont inclus.

Modalités de réponse à l'appel à projets

La Ville de Saint-Paul ouvre cet appel à projets du jeudi 9 septembre 2021 au jeudi 30 septembre 2021 inclus.

Le programme démarrera à compter du lundi 18 octobre 2021 et devra être terminé au plus tard le mardi 30 novembre 2021. Il est rappelé aux porteurs que la démarche de co-construction issue du maillage parte-narial entre les différents acteurs, doit s'inscrire en amont du dépôt de dossier.

Les dossiers de candidature doivent être impérativement adressés au plus tard le jeudi 30 septembre 2021 à 12h00 par voie électronique à :

caroline.blay@mairie-saintpaul.fr

Et en copie à :

lolita.saintalme@mairie-saintpaul.fr

Le dépôt de dossier de candidature devra être accompagné d'une lettre d'engagement dans le projet, cosi-gnée de chaque participant. Le dépôt du dossier de candidature vaut également pour acceptation sans ré-serve des termes du présent cahier des charges.

Tout dossier incomplet ou réceptionné après la date limite de dépôt ne sera pas examiné.
Une seule candidature par résidence.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une présentation de l'artiste ou de l'équipe artistique
- Une présentation administrative de la structure porteuse
- Une description synthétique du projet artistique de création

Pour rappel, l'artiste s'engage à comprendre la dynamique du milieu crèche et de créer du lien avec le public bénéficiaire (enfant, famille, équipe) essentiel à la co-construction artistique du projet.

Critères de sélection

Les projets sont choisis en fonction des critères de sélection suivants :

- La qualité du projet artistique et culturel ;
- L'intérêt artistique ;
- La correspondance avec le projet d'établissement ;
- La place accordée aux familles et au personnel tout au long de la résidence ;
- L'implication des professionnels de la petite enfance dans le projet ;
- Les modalités de mise en œuvre de la résidence.

Les candidats seront informés des choix retenus par le comité de sélection, par courrier électronique, à partir du 5 octobre 2021.

FICHES ÉTABLISSEMENTS

NOM : RAM / LAEPI, CASE DE GRANDE TERRE

ADRESSE : 5 bis rue Grande Terre - Fleurimont – 97460 Saint-Paul

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

- Espace de stockage : possibilité de stocker du matériel dans un bureau ;
- Sanitaire adapté PMR 3,14m2 ;
- Sanitaire adapté enfants + douche 5,06m2 ;
- Capacité d'accueil 15 personnes à l'intérieur de la salle d'activité de 42,64m2 ;
- Espace extérieur aménagé avec un sol souple de 35m2, couvert par une voile d'ombrage bleue ;
- Place de parking PMR à l'intérieur ;
- Jardin d'environ 50m2, arboré et gazonné ;
- Supports photos possibles sur la clôture ainsi que sur le portail (portail d'environ 5m2). Clôture faite à base de grillage vert rigide qui donne sur une route très passante ainsi que sur une route secondaire, en face d'un snack-bar.

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Projet pédagogique du LAEPI : l'enfant et l'expression corporelle.
Projet pédagogique du RAM : de l'ordinaire à l'extraordinaire.

THÉMATIQUE ARTISTIQUE DEMANDÉE : la musique

MODALITÉS DE RÉSIDENCE :

Temps destiné à la réflexion : tous les après-midis possibles.
Temps de production avec les enfants et les parents ou les assistants maternels (en présentiel) : trois, voire quatre, matinées par semaine, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, entre 9H00 et 11H30.

NOM : CRÈCHES SIMANGAVOLE ET RAHARIANNE (SPL TI BABA)

ADRESSE : 4 rue Edmond Albius – 97460 Saint-Paul

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Lieu d'exposition :
- Clôture extérieure : Crèche SIMANGAVOLE et RAHARIANNE
- Portail parking personnel côté SIMANGAVOLE

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'établissement souhaite que la création porte sur des oeuvres qui seront par la suite exposées sur les clôtures de la crèche.

THÉMATIQUE ARTISTIQUE DEMANDÉE : Arts visuels

MODALITÉS DE RÉSIDENCE :

- Ateliers de création tous les lundis, mardis et mercredis de 9h30 à 11h00 ;
- Lieu de réflexion disponible les lundis, mardis et mercredis.

NOM : MULTI-ACCUEIL CÉLIMÈNE (CRÈCHE AND GO)

ADRESSE : 6 rue Vellayoudom – 97422 Saline-les-Hauts

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

● Espace d'exploitation : salle de vie des deux sections, extérieurs couverts (terrasses deck), espace jardin partagé, hall d'entrée de la crèche, dortoirs sur certains temps de la journée.
● Espace de stockage : buanderie existante pour le stockage de petits matériels, stockage possible dans un bureau.

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Objectifs spécifiques :

● Découverte du son et des instruments de musique et de la pratique musicale ;
● Exploration sonore guidée par l'artiste ;
● Découvrir et soutenir l'écoute artistique dès le plus jeune âge ;
● Développer la sensibilité musicale dès le plus jeune âge (émotion sonore et musicale) ;
● Co-construire un projet artistique entre l'équipe, l'artiste et le public (enfant, famille) ;
● Développer des connaissances en matière d'animation musicale (création du son, découverte du rythme, la musicalité dans tous ses états) ;
● Sensibiliser les familles à l'art ;
● Démocratiser l'accès à l'art et la culture ;
● Proposition d'une restitution/projet final à l'échelle de la crèche voir du quartier, type parcours sonores pour les enfants et les familles (paysage sonores itinérant au sein du quartier).

THÉMATIQUE ARTISTIQUE DEMANDÉE : la musique

MODALITÉS DE RÉSIDENCE :

● Présence en alternance matin et après-midi, afin d'inclure les familles au sein du projet de résidence et de rendre tangible l'intervention de l'artiste auprès des parents ;

● Présence en cœur de journée, en alternance sur les deux sections (bébés et grands) afin de faire bénéficier les « actions artistiques » au maximum d'enfants de la crèche, de réaliser des créations in situ.